

# Ressources

## Pour votre enfant

Tel-Jeunes

1-800-263-2266

 [www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse, J'écoute

1-800-668-6868

 [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

## Pour vous

Ligne parents

1-800-361-5085

 <https://www.ligneparents.com/LigneParents>

Info-Social

811  
CLSC Basse-Ville

418-529-2572

CLSC Les Rivières

418-688-9212



# Votre rôle en tant que parent

- Être à l'écoute de son enfant et aviser l'école de toute situation de violence ou d'intimidation.
- Ne pas tenter de régler la situation soi-même.
- Collaborer avec l'école dans les mesures de soutien.

### La procédure à suivre pour faire cesser un acte de violence dont vous êtes témoin

- 1) Exigez l'arrêt du comportement
- 2) Nommez le comportement et l'impact possible de celui-ci (ex . ton commentaire constitue de la violence verbale. Ce genre de propos peut blesser)
- 3) Mentionnez qu'il y aura un suivi avec le personnel de l'école (ex . J'en parlerai avec le surveillant)
- 4) Vous référez immédiatement à un membre du personnel de l'école

# Protocole d'intervention contre la violence et l'intimidation



## Engagement

À l'école Notre-Dame-du-Canada, nous voulons permettre aux élèves de faire des apprentissages (scolaires, sociaux, moraux, ...) dans un **environnement sain et sécuritaire**.

Dans cette optique, notre position est claire : **aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée** à l'école, dans les transports, sur le chemin de l'école ou sur les médias sociaux.

Ainsi, tous comportements de violence observés ou rapportés entraîneront des actions immédiates.

## Niveau 1

### Mesures de prévention fondamentale

- Programme « Vers le pacifique »;
- Encadrement par privilèges;
- Code de conduite de l'école;
- Activités parascolaires;
- Activités de valorisation;
- Ateliers de la maison des jeunes.

## Niveau 2

### Mesures de prévention générale

- Programme « Non à l'intimidation »;
- Médiateurs;
- Programme « Gang de choix »;
- Ateliers avec le policier éducateur ;
- Documents remis aux parents.

## Niveau 3

### Mesures de prévention spécifique

- Plan d'intervention;
- Passeport de l'élève;
- Sous-groupe auprès d'élèves pour une problématique ciblée;
- Collaboration avec des partenaires;
- Évaluation par des professionnels.

## Niveau 4

### Mesures curatives

- Mesures spécifiques pour répondre aux besoins de l'élève;
- Suspension interne ou externe;
- Expulsion;
- Référence en classe spécialisée;
- Intensification des mesures d'acquisition des compétences;
- Plainte policière.

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste qui soit fait de façon répétée, intentionnelle ou non, directement, indirectement ou dans le cyberespace. Il y a une inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. Cela engendre de la détresse chez l'élève qui le subit.

## Violence

Force exercée intentionnellement contre une personne.

Violence physique : frapper, pousser, cracher, briser les objets d'un autre, etc.  
Violence verbale : insulter, menace verbale de violence ou blessure, humilier, etc.

• Exclusion sociale : utilisation de paroles ou de gestes pour isoler une personne.

**Violence électronique : messages** textes, photos ou commentaires sur les réseaux sociaux pour blesser, ridiculiser, gêner la personne ou révéler des secrets.